

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CLEDER  
25 septembre 2025**

Date de convocation : 19/09/2025

Date d'affichage : 19/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER – Olivier LE BIHAN – Delphine PRIGENT – Edwige VAN GAALEN – Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – – – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE – Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE –

à l'exception de : Eric LE DUFF – Sébastien LE LEZ – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Philippe MONNIER

**Procurations** :

Eric LE DUFF pour Grégory HELLIO

Marlène ILHEU pour Olivier LE BIHAN (à partir de 19h30)

Sébastien LE LEZ pour Laurent PHILIP

Jean-François SALAUN pour Roger GUILLOU

Valérie QUERE pour Edwige VAN GAALEN

Un absent sans procuration : Philippe MONNIER

Jean-Paul JACQ a été élu secrétaire de séance.

**4.1 Affaires foncières : convention d'occupation du Domaine communal « pylône télécom de Créac'h Avel : nouvelle convention Commune / Société ATC France**

La Commune est propriétaire de la parcelle BD 40 à Créac'h Avel, où est édifié un pylône télécom, objet d'une convention entre la Commune et l'exploitant la Société ATC France. L'objet de ce contrat est l'exploitation d'hébergements d'équipements de télécom. L'exploitant loue des emplacements sur le pylône et paie une redevance annuelle à la Commune propriétaire du foncier. Les 4 opérateurs sont présents sur le pylône.

Cette convention a été modifiée plusieurs fois par avenant. ATC France a proposé un nouvel avenant voici quelques mois. Cet avenant a fait l'objet d'une négociation.

La nouvelle convention annule et remplace la précédente, et entrera ID: 029-212900302-20250925-CM20250941-DE  
2 parties pour une durée de 12 ans. La redevance renégociée sera de 7 000,00 €/an (prorata temporis pour l'année en cours). Une indexation de 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année est convenue. Le projet de nouvelle convention est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration) :

- approuve les termes du projet de convention ;
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Communal par ATC France.



Fait à CLEDER, le 29/09/2025  
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN  
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la-Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication